

Prix Gisèle Guilbaud 2019

RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE LA DOULEUR

15 000 euros

Ce prix doit permettre à un médecin, un jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctoral, ou à un professionnel de santé, de réaliser, poursuivre ou achever un projet de recherche fondamentale ou clinique dans le domaine de la douleur.

Cet appel est ouvert à tout candidat francophone, âgé de moins de 40 ans, n'ayant pas de position statutaire, dont la recherche se déroule en France.

Le candidat devra s'engager à effectuer la recherche sur une période de 2 ans.

Le jury sera composé des membres de la Commission recherche et du Conseil d'administration de la Société Française d'Etude et de Traitement de la Douleur. Les dossiers seront évalués principalement sur 5 critères : originalité, méthodologie, faisabilité, éthique et utilité.

Le prix peut ne pas être attribué, si la qualité des dossiers de candidature est jugée insuffisante. La dotation sera versée en une fois dès l'acceptation du projet.

Le dossier de candidature comprendra :

- le formulaire de candidature à demander au secrétariat administratif de la SFETD : sofradol@club-internet.fr
 - un curriculum vitae synthétique résumant titres et travaux,
 - une lettre du responsable de la structure (laboratoire ou service médical) d'accueil,
 - le résumé du projet de recherche définissant le(s) objectif(s) poursuivi(s) en 10 lignes, présentant l'état actuel du sujet avec les références essentielles en 2 pages, résumant le(s) protocole(s) et le programme actuel du sujet avec les références essentielles en 2 à 3 pages, l'estimation du coût financier et des possibilités de co-financement.
- La version électronique du dossier sera adressée au secrétariat administratif de la SFETD :
E-mail : sofradol@club-internet.fr

La date limite de remise du dossier est samedi 11 mai 2019 minuit.

La remise officielle du prix se fera lors du Congrès annuel de la SFETD le vendredi 29 novembre 2019 à Strasbourg.

Le lauréat s'engage à :

- communiquer à la SFETD, à l'issue de son stage, un compte-rendu du travail effectué ;
- mentionner l'aide accordée par la SFETD dans toute publication relative aux travaux effectués avec l'aide de ce prix ;
- présenter l'avancée de ses travaux lors du congrès annuel de la SFETD en novembre 2020 à Lille.